



# Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. Fax 04 67 75 81 56 e-mail : [apmcv@club-internet.fr](mailto:apmcv@club-internet.fr) site : <http://mossoncouleeverte.org/>

## Contribution à l'enquête publique :

Projet d'aménagement du barrage  
du lac des Garrigues à Montpellier

Montpellier, le 13 décembre 2017

Monsieur le Commissaire enquêteur  
Mairie de Montpellier

Nous vous remercions de nous avoir accordé un rendez-vous qui nous a permis de mieux comprendre les tenants et aboutissants de ce dossier.

## Prise d'eau dans la Mosson

L'administration (DDTM 34) a-t-elle autorisé à nouveau le remplissage du lac par pompage de la Mosson ? Les autorisations n'avaient pas été renouvelées en 2013 et étaient donc caduques. Ont-elles été renouvelées ? Le lac pourra-t-il être remis en eau ? Si l'administration n'autorise plus le pompage dans la Mosson, quel est l'intérêt de remettre le barrage en état ? La réponse à cette question conditionne la nature des travaux à entreprendre.

Pour éclairer l'administration, nous tenons à citer une étude que nous avons effectuée en 1995 sur l'impact des pompages du golf de Juvignac et de celui du lac des Garrigues, étude versée au SAGE Lez-Mosson. Je rappelle que le protocole de cette étude avait été établi par le Conseil Supérieur de la Pêche (dénomination actuelle : Agence Française pour la Biodiversité).

### Extraits de notre étude :

*Le pompage du lac des Garrigues, s'il contribue à abaisser le niveau, ne provoque pas de fluctuations importantes en dehors du plan d'eau du pli de la Mosson ; aucune corrélation entre les périodes de pompage ne semble exister avec les variations de niveau observées en aval du barrage de la Gloriette.*

### Plan d'eau du Pli de la Mosson

*Les variations de niveau, en moyenne de deux cm sont en phases avec les périodes de fonctionnement du pompage du lac des Garrigues dans ce plan d'eau. Il faut toutefois souligner que ces variations limitées mais reproductibles du niveau correspondent à des volumes importants du fait de la grande étendue de ce plan d'eau (du barrage de la Gloriette à quelques dizaines de mètres du Martinet).*

Nous pensons qu'avec un choix judicieux de la période de remplissage (pas en été), et un remplissage très progressif, l'impact sur la Mosson sera réduit. En tout état de cause, il sera négligeable par rapport à celui du golf de Juvignac, qui lui est autorisé, bien qu'il conduise à des assecs récurrents sur 300 m.



# Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. Fax 04 67 75 81 56 e-mail : [apmcv@club-internet.fr](mailto:apmcv@club-internet.fr) site : <http://mossoncouleeverte.org/>

## Vidange du lac

La technique de pompage lent par siphon nous semble bien adaptée. La durée de vidange sur 4 semaines (débit de 40 l/s) est pertinente pour permettre une filtration. Le choix de laisser partiellement en eau le lac paraît judicieux. Le réemploi des vases comme outil d'étanchéité pourrait s'envisager moyennant certaines précautions pour le milieu.

Il y a risque d'anoxie pour une biomasse - qui devrait être de l'ordre de la tonne - qui devrait demeurer dans un volume d'eau réduit et non oxygéné car non renouvelé. Quelle sera la surface d'eau laissée ? Il nous semble indispensable que les poissons soient récupérés et mis en viviers ou si ce n'est pas possible, lâchés ailleurs en eau libre. Il faudrait donc prévoir dans ce cas un réempoissonnement du lac.

A chaque vidange, le problème des poissons se posera et il sera sans doute nécessaire de prévoir un bassin au pied et à gauche du barrage avec un dispositif de filtration des fines.

Par contre les mesures de précaution pour la population ne sont pas mentionnées et méritent un gros effort.

### Remarques concernant le dossier soumis à enquête

## Sur l'état des lieux

### Minimisation de la flore

L'étude p.9 indique « *Les berges du lac sont, quant à elles, beaucoup plus végétalisées. Globalement c'est une végétation d'hélophytes comme la Canne de Provence et le Roseau Commun qui domine sur la première ceinture de végétation. En s'éloignant un peu plus des berges, on retrouve une végétation à dominante arbustive composée notamment de Viorne-tin, de Buisson ardent et de Laurier-sauce.*

***Certains secteurs sur le pourtour du lac sont plus arborés avec la présence du Frêne à feuilles étroites et du Peuplier blanc.*** » ...

La flore arborée ou arbustive en feuillus est minimisée et localisée uniquement sur la partie nord alors que la photographie aérienne et la visite des lieux montrent une localisation sur toute la rive ouest, la rive nord et la rive nord-est. Le « certains secteurs » pourrait se traduire par « la majorité des rives ».



# Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. Fax 04 67 75 81 56 e-mail : [apmcv@club-internet.fr](mailto:apmcv@club-internet.fr) site : <http://mossoncouleeverte.org/>



*Association agréée en **environnement** sur le département de l'Hérault / arrêté préfectoral n°2013-I-2028 du 21 oct.2013  
et en **urbanisme** sur les bassins versants du Lez et de la Mosson / arrêté préfectoral n° 93-1-0784 du 01/04/93*



# Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. Fax 04 67 75 81 56 e-mail : [apmcyv@club-internet.fr](mailto:apmcyv@club-internet.fr) site : <http://mossoncouleeverte.org/>

## Insuffisance des relevés de faune :

Nous contestons la présence d'un unique rongeur, vu qu'il est fréquent d'en apercevoir plusieurs simultanément, et que ceux-ci ne sont pas des ragondins (présents eux sur la Mosson) mais des rats vivant dans ce milieu aquatique mais que nous ne saurions identifier.

Nous avons fréquemment observé la présence de chiroptères le long du corridor écologique canalette-lac-boisement nord.

Il est fréquent d'observer des mésanges de toutes sortes (bleues, charbonnières, à tête noire, à longue queue), des verdiers en période de nidification.

Tout pêcheur interrogé dira qu'il a vu des sangliers sur la zone, ce que nous avons nous-même constaté de visu et nous avons même photographié des empreintes sur le pourtour du lac. Les sangliers utilisent quotidiennement le corridor écologique.

*« Globalement, les milieux arborés présentent assez peu d'intérêt pour la faune patrimoniale du fait de la proximité avec l'urbanisation. »*

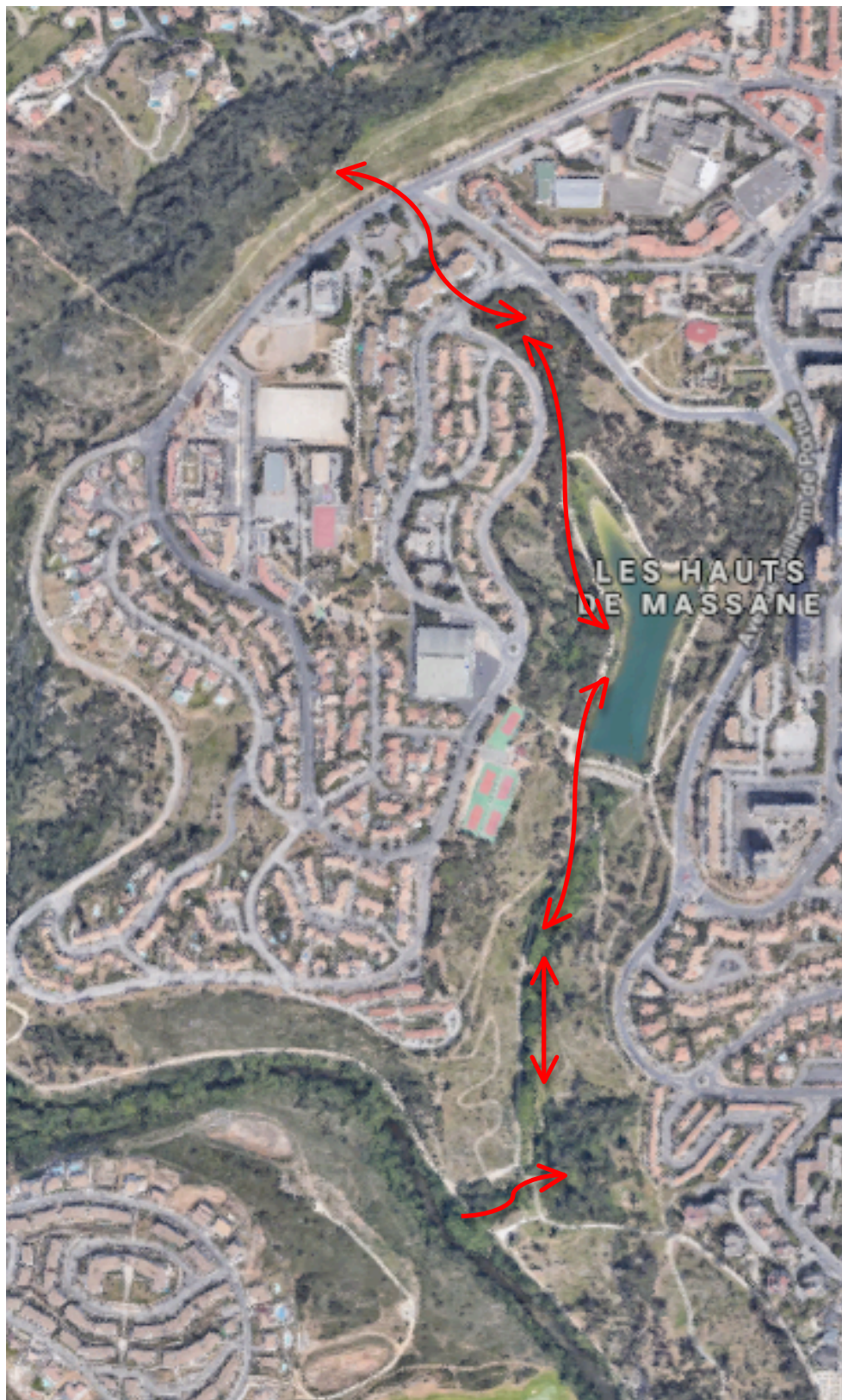
Nous ne comprenons pas cette affirmation. Au contraire, dans un tissu urbain, la présence de milieux arborés de feuillus constitue un poumon vert propice pour abriter une biodiversité certes ordinaire, mais néanmoins intéressante. **Le lac des Garrigues, sa canalette et le boisement dans sa partie nord jouent un rôle de corridor écologique** tel que figuré sur la carte qui suit :



# Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. Fax 04 67 75 81 56 e-mail : [apmcv@club-internet.fr](mailto:apmcv@club-internet.fr) site : <http://mossoncouleeverte.org/>



Association agréée en **environnement** sur le département de l'Hérault / arrêté préfectoral n°2013-I-2028 du 21 oct.2013  
et en **urbanisme** sur les bassins versants du Lez et de la Mosson / arrêté préfectoral n° 93-1-0784 du 01/04/93



# Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. Fax 04 67 75 81 56 e-mail : [apmcyv@club-internet.fr](mailto:apmcyv@club-internet.fr) site : <http://mossoncouleeverte.org/>

## *Sur l'analyse synthétique des impacts*

Cette analyse est bâclée, incomplète, mal étayée, sans justificatifs des classements des impacts. L'impact paysager n'est pas envisagé notamment la disparition de toute la ripisylve du lac, vieille d'une trentaine d'année, suite à l'assèchement du substrat racinaire. La nuisance sonore des travaux n'est pas abordée non plus.

### *Destruction/altération d'habitat naturel - Impact direct permanent/temporaire*

On minimise la destruction du boisement de frênes sur 650 m<sup>2</sup> au regard des boisements plus intéressants sur la Mosson (cf p.15 de l'étude écologique). On pourrait aussi regarder l'impact au vu de la forêt française et considérer que l'impact est dérisoire ! On devrait logiquement comparer la surface détruite au regard des boisements autour du lac. Et on justifie la faiblesse de l'impact par l'évacuation de déchets immergés. Où est le rapport ?

### *Destruction/altération d'habitat de reproduction/de repos - Impact direct permanent/temporaire*

*« Les travaux prévus sur le lac engendreront la destruction de milieux ouverts de pelouses sèches ainsi que de milieux arborés »*

L'impact est jugé faible du fait de la faible considération dont jouit le site au regard de sa surface et de la proximité de la ripisylve de la Mosson. Mais l'impact n'est pas vu au regard de la faune, de son dérangement, de la destruction de son site de nidification.

### *Destruction d'individus - Impact direct permanent*

***« le risque de destruction d'individus est réel pour plusieurs espèces protégées de reptiles et d'oiseaux si ces travaux ont lieu pendant leur période de reproduction (d'avril à août). A cette période, ce sont surtout les œufs ou les jeunes peu mobiles qui sont vulnérables, les adultes pouvant généralement fuir. »***

Mais comme les espèces d'oiseaux recensées dans l'inventaire ne sont pas patrimoniales hormis le chardonneret élégant, cet impact n'est même pas jugé ! Et la période de reproduction des oiseaux commence en mars...

### *Dérangement ou perturbation d'espèces - Impact direct temporaire*

L'impact est jugé modéré sans aucune justification. Surprenant, surtout quand on lit que *« Cette perturbation sera d'autant plus importante qu'elle se produit lors des périodes sensibles de ces groupes (les amphibiens, les reptiles et l'avifaune) (périodes de reproduction : de mars à août, période hivernale : de mi-novembre à mars). » !*

## **Période de travaux**

La période de travaux nous paraît particulièrement mal choisie eu égard au fait que, se terminant en septembre, les arbres formant la ripisylve autour du lac subiront de plein fouet



# Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. Fax 04 67 75 81 56 e-mail : [apmcv@club-internet.fr](mailto:apmcv@club-internet.fr) site : <http://mossoncouleeverte.org/>

l'assèchement du sol pendant tout le printemps et le plein été, ce qui sera désastreux pour leur survie et celle de la faune qu'ils abritent. **Cet impact n'est pas même mentionné dans l'étude d'impact !**

On oublie ici ce formidable écosystème dont bénéficient les habitants. **L'impact sur la végétation sera FORT - surtout si on subit une période de sécheresse de 7 mois comme en 2017 – du fait que le sol ne sera plus en eau et que le système racinaire n'aura pu s'adapter en si peu de temps.** Le paysage sera fortement altéré, et ce, durablement.

Un choix de période hivernale pour les travaux serait de nature à limiter cet impact. De plus la remise en eau progressive à partir du pompage dans la Mosson pourrait être effectué avant la période d'étiage.

En final, nous ne comprenons pas le choix de la période printanière. Le bureau d'étude a privilégié l'hibernation des amphibiens et des reptiles au détriment de leur reproduction et de celle des oiseaux ! A moins que seuls n'aient prévalu les considérations de sécurité du fait que l'automne et ses précipitations sont peu propices à des travaux. Il aurait fallu alors le signifier clairement mais on comprend mal ce choix dans une étude dite naturaliste !

## Nos demandes

1. Que le **calendrier** des travaux soit modifié :
  - a. **abattage des arbres en août**, ce qui permet de s'affranchir de la période de nidification des oiseaux et celle des chiroptères et des périodes d'hibernation des chiroptères (conseil de la LPO de l'Hérault) ; faute de quoi nous demandons qu'une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées soit faite, les arbres servant potentiellement de site de nidification pour les oiseaux et les chiroptères et de site d'hivernage pour les chiroptères ;
  - b. **vidange effectuée en décembre**, afin de préserver l'écosystème ripisylve de l'ensemble du lac et de s'affranchir pour les travaux des périodes à risque de septembre, octobre et décembre ;
  - c. **démarrage des travaux en janvier**. Ceci assurera moins de nuisances sonores pour les habitants dont les fenêtres seront fermées du fait de la température ambiante ;
  - d. **remise en eau en avril-mai** avant que le débit de la Mosson ne soit trop faible ; ainsi la période de sécheresse des racines serait évitée pour tout l'écosystème de bord de lac ;
2. **oiseaux et chiroptères** (conseil de la LPO de l'Hérault) : Que chacun des arbres abattus soit vérifié par un écologue du fait de la présence de chiroptères, de pics verts et de la buse variable (données de la base LPO « faune-LR ») et de la potentialité de ces arbres de grande taille à abriter les nids de ces espèces ;
3. **poissons** : Etre associés ou que soit associée la fédération de pêche de l'Hérault à la vidange du lac ;



# Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. Fax 04 67 75 81 56 e-mail : [apmcv@club-internet.fr](mailto:apmcv@club-internet.fr) site : <http://mossoncouleeverte.org/>

4. Que les poissons soient récupérés et mis en viviers car il y a risque d'anoxie pour une biomasse qui devrait être de l'ordre de la tonne qui devrait demeurer dans un volume d'eau réduit et non oxygéné car non renouvelé ;
5. Qu'une borne d'eau propre (camion de pompier par exemple) soit prévue lors de la récupération pour effectuer le tri des poissons ;
6. Que les poissons malades soient éliminés ;
7. Que les espèces invasives de poissons soient éliminées (perche soleil, silures...) ;
8. Que la récupération des poissons soit effectuée sans piétinement pour éviter la remise en suspension des vases ;
9. **Maintien de la zone humide en pied de barrage** : Qu'un dispositif (débit résiduel par by-pass ou autre) soit implanté de façon à permettre le maintien en eau de la zone humide de pied de barrage ;
10. **Mesures compensatoires** : Qu'une **compensation** soit effectuée par replantation des mêmes espèces en pied de barrage et de saules Marsault, déjà arrachés alors qu'ils bordaient le barrage ;
11. Que le réempoissonnement du lac soit financé par le maître d'ouvrage ;
12. **Sécurité** : **accès** : Que chaque poste de pêche (5 ou 6 sur le pourtour du lac) soit protégé pour empêcher tout accès en période de vidange et jusqu'à ce que le lac soit à nouveau rempli ; qu'une signalétique appropriée soit faite, qu'une sensibilisation dans les établissements scolaires soit effectuée. Le tout sera sans doute prévu par arrêté municipal ? Nous insistons sur la nécessité d'implanter tout dispositif utile évitant l'accès aux berges glissantes du fait de la fréquentation forte du lac par des enfants, des joggeurs et des promeneurs ;
13. La surveillance 24h/24 des **engins de chantier** est indispensable compte tenu du contexte ;
14. **Cheminement** : Qu'un passage entre l'avenue Guilhem de Poitiers et l'avenue du Comté de Nice sous les tennis soit maintenu et signalisé en aval du barrage afin de permettre une circulation piétonne qui ne sera plus possible via le barrage ;
15. Qu'un revêtement idoine (souple) soit posé sur le barrage afin de faciliter la pratique du jogging et la circulation des poussettes (surtout pas de pavés comme avant !).
16. **Etanchéification du barrage** : Si les vases de fond sont utilisées pour rendre étanche la partie amont du barrage, alors la remise en suspension des vases sera importante. Il faudra donc s'assurer qu'il n'y ait plus d'espèces dans l'eau car leur survie serait fortement compromise.

La présidente  
Annick Boulanger